

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE
DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION

ACADEMIE DE CAEN
SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

Liste présentée par les syndicats :

SNPTES-UNSA et UNSA-Labos Education



- Adjointes techniques principaux de recherche et de formation de 1ère classe :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

- Adjointes techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe :

- | | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------------|
| 1- Mme AGNE Véronique | AVRANCHES 50 | Lycée Emile Littré |
| 2- M. MALLET Olivier | SAINT LÔ 50 | Collège Louis Pasteur |
| 3- M. CHAMPIGNEUX Sébastien | CAEN 14 | Université de CAEN |
| 4- Melle HUET Florence | AVRANCHES 50 | Lycée Emile Littré |

- Adjointes techniques de recherche et de formation de 1ère classe :

- | | | |
|-------------------------------------|---------|--------------------|
| 1- M. TOUCHARD Maurice | CAEN 14 | Université de CAEN |
| 2- Mme CECIRE Peggy | CAEN 14 | Lycée Malherbe |
| 3- Mme DESCHANVRES Marie. Françoise | CAEN 14 | Lycée Victor Hugo |
| 4- M. REVEL Stéphane | CAEN 14 | Université de CAEN |

- Adjointes techniques de recherche et de formation de 2ème classe :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-



ADJOINTS TECHNIQUES : UNE REVALORISATION EST NÉCESSAIRE POUR SORTIR DU SEUIL DE PAUVRETÉ

↳ Adjoint technique

2^e cl. (échelle 3)

Avant 2009, le pourcentage d'adjoints techniques de recherche et formation 2^e cl. pouvant accéder à la 1^{re} cl. restait très faible (3,5 %). Le SNPTES - UNSA a obtenu, pour 2009 13 %, pour 2010 16 % et pour 2011 20 %. Grâce à notre mobilisation, 1386 collègues supplémentaires (+354 %) ont bénéficié d'une promotion avec reclassement à échelon égal (pour un reclassement au 9^e échelon : 20 points d'indice supplémentaires).

↳ Adjoint technique

1^{re} cl. (échelle 4)

Le **SNPTES-UNSA** a obtenu une augmentation des possibilités de promotion d'accès au grade d'adjoint technique principal 2^e cl. (éch. 5). Les reclassements se font à échelon égal (pour un reclassement au 11^e échelon : 24 points d'indice supplémentaires). Malheureusement, cette amélioration n'est pas suffisante car trop d'académies ont uniquement une ou deux possibilités de promotion par an.

↳ Adjoints techniques

principaux 2^e cl. (échelle 5)

Le **SNPTES-UNSA** a obtenu une augmentation des taux de promotion pour l'accès au grade supérieur (échelle 6).

Grâce à notre mobilisation, 1753 adjoints techniques principaux 2^e cl. (41 % en plus) ont bénéficié d'une promotion dans le grade des adjoints techniques principaux 1^{re} cl. avec un reclassement à indice égal ou immédiatement supérieur (pour un reclassement au 9^e éch. : 15 pts d'indice supplémentaires).

↳ Adjoints techniques

principaux 1^{re} cl. (échelle 6)

En 2006, nous avons obtenu la création d'un 8^e échelon, l'indice nouveau majoré terminal de ce grade est 430. Il faut savoir que de nombreux corps de la Fonction publique n'ont toujours pas obtenu cet échelon supplémentaire comme les adjoints administratifs et les magasiniers des bibliothèques.

Néanmoins, rien ne justifie actuellement, un décalage de 56 points d'indice entre la fin de carrière des adjoints techniques et celle des techniciens de classe normale. C'est pourquoi, nous demandons une revalorisation de cette grille.

L'accès au corps des techni-

ciens a également été facilité grâce à une augmentation significative du nombre de possibilités (+ 55% pour les adjoints techniques de recherche et formation).

Pour la première fois, depuis la création du statut des ITRF (1985), suite aux négociations menées par le SNPTES - UNSA aux niveaux national et local, les régimes indemnitaires ont commencé à progresser dans de nombreux établissements et services.

Ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour que ces augmentations soient appliquées à l'ensemble des adjoints techniques.

ENSEMBLE REVENDIQUONS POUR

Une réforme ambitieuse de la catégorie C permettant la reconnaissance de nos métiers, de nos compétences et de nos niveaux de responsabilités par :

↳ l'amélioration de nos conditions de travail ;

↳ une véritable médecine de prévention ;

↳ une véritable action sociale pour tous ;

↳ la reconnaissance de notre valeur professionnelle ;

↳ l'accès à des formations de qualité adaptées à nos demandes.

↳ une revalorisation des grilles indiciaires (points d'indice supplémentaires) ainsi qu'une augmentation du point d'indice ;

↳ la création d'un nouveau corps à 2 grades (4 actuellement) avec un grade supérieur revalorisé pour atteindre l'indice terminal équivalent à celui actuel de la grille des techniciens de classe normale ;

↳ la mise en place d'un dispositif exceptionnel permettant à une grande majorité des adjoints techniques d'accéder à la catégorie B ;

↳ une augmentation significative des possibilités de promotion de grades ;

↳ une réduction de la durée d'échelon n'excédant pas 2 ans au lieu de 3 à 4 aujourd'hui ;

↳ une revalorisation des régimes indemnitaires permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique (minimum 300 euros). Nous exigeons également leur prise en compte intégrale dans le calcul de la pension civile.